

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

### DELIBERATION N°021-2-2024

#### OBJET : Vote des taux d'enlèvement des ordures ménagères 2024

Date de convocation : 28/03/24

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 33

- Titulaires : 30

- Suppléants : 3

Absents : 17

- Dont représentés : 14

Votants : 47

- Pour : 40

- Contre : 6

- Abstention : 1

N'ayant pas pris part au vote : 0

#### Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Eric JUSSIÈRE, Fabrice VEAU, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLAIS, Jean-Pierre GIRARD, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, René CORNIAUX, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Emmanuel RABEUX à Daniel GONTHIER, Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Laurent SOULLARD à Jean-Max GLORIFET, Christiane BROCHET à Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à René BLANCHOT, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Andrée LUTREAU à Christian PAUL, Danièle PERROT à Fabien BAZIN, Laurent LIBRERO à Laurent COTTIN, Marie LECLERCQ à Jean-Pierre GIRARD

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°004-7-2023 du conseil communautaire du 02 octobre 2023 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes au compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°005-7-2023 du conseil communautaire du 02 octobre 2023 instituant un double taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;

Le Président propose, après analyse du budget primitif 2024, de valider les taux d'enlèvement des ordures ménagères comme présentés ci-dessous :

TEOM	Taux d'imposition 2024
Zone 1 - Château-Chinon Ville et certaines voies de Lormes et Château-Chinon Campagne	14,23
Zone 2 - Reste du territoire	10,98

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Adopte les taux d'enlèvement des ordures ménagères tels que présentés ci-dessus.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

